

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

**ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULATION
ET STATIONNEMENT INTERDIT**

Le Maire de SAINT SAUVEUR (Oise)

- Vu les articles L 2212 1 - L 2213 1 et L 2213 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'en raison des travaux d'enfouissements des réseaux SEZEO effectués **rue Aristide Briand** par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, domiciliée 15 ter rue des frères péraux à NOGENT-SUR-OISE (60180), il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement à compter du 1^{er} juillet 2024 et pour une durée de 90 jours.

ARRÊTE

Article 1 : la circulation et le stationnement seront interdits **rue Aristide Briand, du numéro 2 au numéro 254, du lundi au vendredi de 8h à 17h, à compter du 1^{er} juillet 2024 et pour une durée de 90 jours.**

Article 2 : durant la période des travaux, la circulation des véhicules sera déviée.

Article 2 : la signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.

Article 3 : les services de gendarmerie et les agents communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à :

- Gendarmerie de La Croix St Ouen
- SDIS VERBERIE
- Entreprise
- Affichage

Fait à SAINT SAUVEUR, le 18 juin 2024

